



Convention du nettoyage - Annexe 7

Par **Fresh**, le **02/01/2015** à **11:56**

Bonjour,

L'annexe 7 prévoit qu'en cas de changement de prestataire de service, l'entreprise entrante doit reprendre le salarié déjà employé sur le site.

Cette mesure s'impose-t-elle au client ? Dans le cas où le client ne veut pas de ce professionnel, que se passe-t-il ?

Merci

Par **moisse**, le **02/01/2015** à **14:42**

Cette disposition s'impose en effet au second prestataire nouveau détenteur du contrat de prestation.

Si le client final n'est pas satisfait de la prestation personnelle de l'agent, en admettant qu'il ne l'ait pas déjà signalé auparavant, c'est le prestataire qui fait son affaire du reclassement.

Par **Fresh**, le **02/01/2015** à **14:46**

Merci pour la réponse rapide.

Donc si je comprends bien autant fuir ce contrat ? Parce que mes équipes sont constituées,

et je ne veux pas m'encombrer d'un mauvais élément !

Il n'y a donc aucune solution de se sortir de cette annexe ??

Par **moisse**, le **02/01/2015** à **15:59**

Bonsoir,

[citation] et je ne veux pas m'encombrer d'un mauvais élément !

[/citation]

Et comment savez-vous qu'il s'agit d'un mauvais élément ?

Le problème que vous rencontrez est commun à toute votre branche d'activité;

En fin la reprise du personnel implique un certain nombre de conditions, comme le statut du salarié, le temps consacré au contrat en question (au moins 30%), son ancienneté au poste, son absence éventuelle...

Par **Fresh**, le **02/01/2015** à **16:03**

Je compte parmi l'un de mes clients actuels un des copropriétaires de l'immeuble en question.

Il connaît donc la qualité du travail du salarié, et c'est surtout pour cela qu'ils changent de prestataire.

Donc le client qui veut changer de prestataire veut surtout changer d'agent de propreté.

Cordialement

Par **moisse**, le **02/01/2015** à **16:25**

Oui, bon enfin on peut demander au prestataire le changement de l'agent.

Vous savez, je me méfie de ce genre de ragots. Pour avoir employé des centaines de personnes, il y a longtemps que je me suis aperçu du peu de crédit qu'on peut apporter à un seul avis.

Par **Fresh**, le **02/01/2015** à **16:32**

J'ai aussi pu constater par moi même le jour où j'ai fait le devis.

Des choses qui devaient être faites de manière hebdomadaire n'étaient visiblement pas faites depuis des mois.

Dans le domaine du nettoyage, il n'y a de pire que la sensation que rien est fait quand justement un agent travaille. Je veux bien croire que la société était mauvaise, mais vraiment

si quand on entre sur un site, que c'est très mais qu'un agent est sur place, moi je m'inquiète !